



**Résultats d'admission pour la section Montagne**  
**« Préparation au monitorat de ski alpin »**

**SESSION 2025**

<b>Entrée en 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup></b>	<b>Entrée en 2<sup>nde</sup></b>	<b>Entrée en 1<sup>ère</sup>/T<sup>le</sup></b>
Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :  DARRAGON Jimmy ETTORI Léandre GAUTHIER Edgard LE GREVES Keriann MARTIN Ambroise PIGEON Louise POULINEliott REUGE Emily VELASQUEZ TEDESCO Sacha	Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :  BASTARD ROSSET Margaux BONVALOT Guilem CHAPELLAND Lucas CHATELAIN Nils CHIRINIAN Joe DAVY Thibault DECAEN Valentine DREAN Timothée GARBEROGLIO Soline GUIDON Marylou JAKUB Jura LEGIER Robin LEPLANQUAIS Heidi MCNEILLIE Benjamin MISSILLIER Constance OLIERO Camille TCHELINGERIAN Quentin	Les élèves dont le nom figure ci-après ont réussi le test de sélection (niveau de ski) mais sont en attente d'une place disponible dans la section :  BASTARD ROSSET Janelle BUCCHINI Lina BUYS Emilio DE RUFFIER DEPENOUX Marc LILLE Zoé PLAN Eloi TAFFIGNON Esteban VELASQUEZ TEDESCO Roméo

**Les élèves indiqués ci-dessus sont invités à prendre connaissance du courrier ci-après.**



**COLLEGE LYCEE SAINT-JOSEPH**

18 Rue du Bienheureux Pierre Favre  
74230 THÔNES – France

www.collegelyceesaintjoseph.com

Tél. : 04.50.02.00.66

thones@collegelyceesaintjoseph.com

Thônes, le 27 mars 2025

**Aux Parents des Élèves admis en Section « Préparation au Monitorat de Ski Alpin »**

Chers Parents,

Afin de confirmer l'inscription en Section Montagne – Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année prochaine, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon d'inscription en Section Montagne (ci-dessous) dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'avance d'inscription spécifique de 400 € au plus tard le 09 avril.

Cette avance d'inscription viendra en déduction des frais à devoir à l'établissement.

Nous attirons votre attention qu'à défaut de réception dans les délais, votre enfant perdra définitivement le bénéfice de son admission.

Néanmoins pour les élèves candidats en première ou en terminal, le chèque sera restitué en l'absence de place disponible ou en cas de désistement avant d'obtenir une place.

Afin de préparer au mieux son intégration, et dans le but d'anticiper la commande de la tenue de ski, votre enfant devra se présenter à l'essai de la tenue **le mercredi 09 avril dans l'établissement entre 17h00 et 17h30**.

Cordialement.

Le Coordinateur Sections Sportives,  
**N. LAPEYRE**

Le Directeur,  
**P. VAAST**

✂.....

**Coupon à retourner au Lycée Saint-Joseph de Thônes au plus tard le 09 Avril 2025**  
**accompagné du chèque à l'ordre de « Collège-Lycée Saint-Joseph »**

Je soussigné(e) ..... responsable légal,

de l'enfant ..... confirme son inscription en classe de ..... pour la Section Montagne - Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année scolaire 2025-2026.

Je joins, à ce coupon, un chèque d'avance d'inscription de 400 € lié exclusivement à la Section Montagne.

En cas de désistement dans la Section Montagne, avant le début de l'année scolaire, cette avance d'inscription viendra en déduction des frais de résiliation de la section à hauteur de 400€ dus à l'établissement (conformément au règlement financier).

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable légal